

AFFAIRE N°44 - Echange d'une parcelle de terrain communal de 300 m2 située à la Montagne 8è km, contre une parcelle de même superficie appartenant à Madame ROCHE.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les élèves fréquentant le groupe scolaire de la Montagne 8è (ex-terrain Isautier) font actuellement un assez long trajet pour se rendre à la cantine qui se trouve sur le chemin Hautbois.

Or de l'examen des propriétés situées dans la périphérie dudit groupe scolaire, il ressort que la réduction de ce trajet est possible par l'utilisation d'une portion de terrain de 300 m2 appartenant à Madame ROCHE.

Une superficie équivalente à distraire du terrain d'assiette de l'ancien centre communal, pourrait être cédée en contrepartie à l'intéressée qui m'a donné par ailleurs son accord à ce sujet.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'accepter la cession gratuite d'une portion de terrain de 300 M2 à détacher de la propriété de Madame ROCHE.

- de m'autoriser à céder à l'intéressée une parcelle de terrain équivalente à distraire d'un terrain communal, telle qu'elle est délimitée sur le plan joint en annexe.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A LA MAJORITE (Madame ROCHE s'étant retirée de la salle)

x

Vu
Saint-Denis, le 2 avril 1975

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Signé: J. P. PROUST

Pour être certifié conforme

Le Directeur des Affaires Financières

P. BLANNS.